

N° 174

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 décembre 1990.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

autorisant la ratification du traité
portant règlement définitif concernant l'Allemagne,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 1786, 1802 et T.A. 430.

Traité et conventions. — Allemagne.

Article unique.

Est autorisée la ratification du Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne, signé à Moscou le 12 septembre 1990 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1990.

Le Président,

Signé : LAURENT FABIOUS.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au projet de loi n° 1786.